Participation des parents, de la famille et de la communauté dans l'éducation inclusive

Webinaire 13 - Livret technique

© Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) 2014

À propos de l'auteur : Sergio Meresman est un spécialiste du développement inclusif. Il travaille dans les domaines de l'éducation, de la construction de partenariats et du développement inclusif. Il travaille actuellement au sein de plusieurs initiatives qui visent à impliquer les enfants, les adolescents et les jeunes handicapés et non handicapés dans le soutien à l'éducation inclusive, avec un accent particulier mis sur l'éducation sanitaire et l'éducation sexuelle des enfants et des adolescents handicapés. Basé à Montevideo, en Uruguay, Sergio Meresman est le coordinateur de projet de l'Institut interaméricain sur le handicap et le développement inclusif (Inter American Institute on Disability and Inclusive Education). Durant les quinze dernières années, Segio Meresman a été consultant et a travaillé avec l'Organisation Pan-américaine de la Santé (Pan-American Health Organization) et l'UNICEF en Afrique et en Amérique latine. Sergio Meresman est titulaire d'un diplôme en psychologie de l'Université de Rosario, en Argentine, et d'un master en santé communautaire de l'Ecole de médecine tropicale de l'Université de Liverpool, en Angleterre.

La reproduction de toute ou partie de cette publication est sujette à autorisation. Celle-ci est gratuite pour les organisations éducatives ou à but non lucratif. Les autres devront s'acquitter d'une somme modique.

Coordination : Paula Frederica Hunt
Édition : Stephen Boyle
Maquette : Camilla Thuve Etnan

Pour toute question, veuillez contacter :
La Division de la Communication, UNICEF,
Permissions, 3 United Nations Plaza, New York,
NY 10017, USA, Tél : 1-212-326-7434
E-mail : nyhqdoc.permit@unicef.org

Avec tous nos remerciements à Australian Aid pour son grand support à l'UNICEF et ses homologues et partenaires, qui sont engagés dans la réalisation des droits des enfants et personnes vivant avec un handicap. Le partenariat avec le REAP (Rights, Education and Protection) contribue à mettre en action le mandat de l'UNICEF pour défendre la

protection des droits des enfants et élargir les opportunités pour qu'ils atteignent leur plein épanouissement.

Participation des parents, de la famille et des communautés dans l'éducation inclusive

Webinaire Livret

Ce que ce livret peut faire pour vous 5
Acronymes et abréviations 7
I. Introduction 8
II. Créer une culture de collaboration 7
Prenons un exemple : la nature intersectorielle de l'éducation inclusive 11
II. Comment puis-je aider ? Comprendre les différents niveaux de collaboration et de partenariats 13
Prenons un exemple : la nature intersectorielle de l'éducation inclusive 17
IV. Partir de zéro : identification des atouts pour l'inclusion 19
Prenons un exemple : modeler une identité sourde 20
V. Des connaissances à la pratique : politiques, partenaires et défis 25
Prenons un exemple : regarder les parents et les organisations familiales en tant qu'activistes 27
VI. Pour aller plus loin 30
Par où commencer 30
L'intégration des personnes en situation de handicap en tant que point d'ancrage des EAE 33
Ressources supplémentaires 34
Glossaire 35
Bibliographie 36
Notes de fin 37

Ce que ce livret peut faire pour vous

L'objectif de ce livret et du webinaire qui l'accompagne est d'assister le personnel de l'UNICEF et ses partenaires à comprendre l'importance d'impliquer et de faire participer les parents, les familles et les communautés dans la mise en œuvre de l'éducation inclusive, en mettant l'accent sur les enfants en situation de handicap, et voir comment cela s'intègre à la mission de l'UNICEF.

Dans ce livret, vous allez vous familiariser avec les points suivants :

- *Pourquoi la participation des parents et des organismes communautaires est-elle importante pour l'éducation en général, et, l'est tout particulièrement dans le cas des enfants handicapés et de leurs familles ?*
- *Quelles sont les différentes approches pour impliquer et faire participer les familles et la communauté à l'appui de l'inclusion et des approches visant à la rendre efficace et significative pour toutes les parties prenantes ?*
- *Comment identifier les atouts familiaux et communautaires qui peuvent aider le processus de mise en œuvre de l'éducation inclusive sur le terrain ?*
- *Des exemples d'expériences réussies dans différentes régions du monde où les parents et les organisations sociales ont agi en faveur de l'éducation inclusive.*

Pour des conseils plus détaillés sur la programmation de l'éducation inclusive, référez-vous aux livrets inclus dans cette série :

1. Conceptualiser l'éducation inclusive et la contextualiser au sein de la mission de l'UNICEF
2. Définition et classification du handicap
3. Législation et politiques pour l'éducation inclusive
4. Collecter des données sur les enfants en situation de handicap
5. Cartographier les enfants handicapés et hors de l'école
6. SIGE (Système d'Information de Gestion de l'Éducation) et enfants en situation de handicap
7. Partenaires, plaidoyer et communication pour des changements sociaux
8. Financement de l'éducation inclusive
9. Programmes préscolaires inclusifs
10. Accès à l'école et à un environnement d'apprentissage I : Physique, information et communication
11. Accès à l'école et à un environnement d'apprentissage II : Conception universelle de l'apprentissage
12. Enseignants, inclusion, enseignement centré sur l'enfant et pédagogie
13. Participation des parents, de la famille et de la communauté dans l'éducation inclusive (ce livret)
14. Planification, suivi et évaluation

Comment utiliser ce livret ?

À travers ce document, vous trouverez des mots clés surligné en gras. Ils sont inclus dans le glossaire à la fin du document.

Si, à tout moment, vous souhaitez revenir en arrière dans ce livret, cliquez simplement sur la phrase « Webinaire 13 – Livret technique » en haut de chaque page et vous serez alors redirigés immédiatement vers la table des matières.

Pour un accès au webinaire, scannez simplement le QR code.

Acronymes et abréviations

ABC	Assistance for Blind Children (Assistance pour enfants aveugles)
CFS	Écoles amies des enfants
CRPD	Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées
DICAG	Groupe d'Action pour les Enfants Handicapés
EI	Éducation Inclusive
ONG	Organisation non-gouvernementale
PACSEN	Association de Parents pour les Enfants ayant des Besoins éducatifs Spécifiques
UN	Nations Unies
UNESCO	Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

I. Introduction

L'éducation inclusive est intersectorielle et implique de nombreux ministères et de multiples parties prenantes[1].

Ce livret accompagne un webinaire sur 'La participation des enfants, de la famille et de la communauté dans l'éducation inclusive' et complète une série de ressources pour soutenir et appuyer la capacité des employés de l'UNICEF sur le terrain.

Le webinaire se concentre sur les défis et les opportunités de participation sociale découlant de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CRPD), les expériences de mise en œuvre de l'éducation inclusive dans le monde et la nécessité d'adopter les objectifs de développement post-2015, avec la collaboration de toutes les parties prenantes.

Impliquer les parents et la communauté n'est pas un concept nouveau. En fait, la plupart des approches proposées seront connues du personnel de l'UNICEF et de ses partenaires. Certaines approches seront même reconnues comme faisant partie des pratiques et programmes actuels.

Par conséquent, les idées ou suggestions d'actions présentées ici ne sont pas destinées à être utilisées comme des stratégies isolées mais sont plutôt destinées à être utilisées pour renforcer les programmes mis en place sur le terrain. Nous examinerons dans ce livret la participation des familles, des organisations sociales d'enfants handicapés, les organisations de personnes handicapées et les organisations non gouvernementales (ONG) qui sont impliquées pour défendre les droits des enfants en général, ou des droits des enfants handicapés en particulier. Leur participation sera examinée en tant qu'outils pouvant bénéficier aux objectifs de développement, d'équité et des droits de tous les enfants grâce à une éducation inclusive.

Il existe de nombreux exemples de programmes, comme celle menée par l'initiative Child-Friendly Schools (Écoles Amies des Enfants), menée par l'UNICEF, qui, pendant de nombreuses années et encore aujourd'hui, continuent d'être des plates-formes efficaces pour impliquer les parents et les communautés. De telles pratiques, qui sont déjà institutionnalisées dans de nombreuses régions et pays, peuvent aider au développement de nouvelles initiatives d'éducation inclusive. Depuis un certain nombre d'années, dans le cadre d'initiatives lancées par l'UNICEF et d'autres organisations, on dénombre également des exemples d'expériences de participation des familles et des communautés qui ont été menées dans les domaines de la *santé maternelle et infantile, de la protection de l'enfance et de développement de la petite enfance*. Tous ces programmes peuvent servir de base au renforcement des liens entre les enfants handicapés et leurs écoles, leurs familles et leurs communautés afin de créer des environnements prêts à aborder la diversité et à stimuler le développement et l'inclusion sociale de tous les enfants.

II. Créer une culture de collaboration

Points clés

- *La participation des familles est importante tout au long du cycle de vie des enfants handicapés, et tout spécialement dans les premières années (UNICEF, 2012) ;*
- *Impliquer les parents et la communauté est un principe important de la qualité de l'éducation inclusive, à la fois dans et hors des salles de classe ;*
- *Une relation positive entre les parents et les écoles influence directement les attitudes, réalisations et réussites des enfants dans l'éducation ;*
- *Les familles et les organisations de la société civile peuvent aussi jouer un rôle important dans le processus d'élaboration d'un cadre légal et politique favorable à l'éducation inclusive ;*
- *Les enfants handicapés ne sont pas les seuls à en bénéficier. Les parents, les camarades de classe, les enseignants et les écoles en bénéficient également.*

Impliquer les parents et la communauté est un principe important de qualité de l'éducation inclusive, à la fois dans et hors des salles de classe. C'est encore plus pertinent dans le cas de l'éducation inclusive, qui est beaucoup plus large que l'éducation formelle et qui ne devrait pas seulement être mise en place à l'intérieur des classes mais aussi de façon beaucoup plus élargie.

La collaboration des parents n'est pas seulement bénéfique aux parents. Des gains sont possibles pour toutes les parties prenantes.

Créer un climat de collaboration et maintenir une culture de collaboration est un défi pour les écoles. Mais c'est un choix payant sur le long terme.

- Les parents augmentent l'interaction avec leurs enfants, deviennent plus réactifs et sensibles à leurs besoins. Ils sont aussi plus confiants dans leurs compétences parentales.
- Les enseignants acquièrent une meilleure compréhension de la culture et de la diversité des familles. Ils se sentent plus à l'aise au travail et améliore leur éthique.
- Les écoles, en impliquant les parents et la communauté, ont tendance à établir une meilleure réputation dans la communauté.

Cependant, la reconnaissance du fait que l'engagement de la famille dans l'éducation est bénéfique pour les enfants ne précise pas clairement comment l'engagement devient une force positive.

La première étape pour que les familles s'impliquent dans une collaboration avec les écoles consiste à promouvoir une atmosphère sociale et éducative om les parents et les partenaires se sentent accueillis, respectés, fiables, entendus et nécessaires.

Les facteurs culturels et les traditions influencent les relations entre les écoles et la communauté. Dans de nombreux endroits à travers le monde, les écoles sont au centre de la vie communautaire et sont utilisées pout encourager et atteindre la participation sociale. Ces milieux culturels faciliteront

le processus : les parents, les écoles et les dirigeants communautaires savent comment travailler ensemble et comment trouver ensemble des solutions pour améliorer l'apprentissage, répondre aux crises économiques et aux épidémies, ou encore assister les populations affectées par des catastrophes naturelles[2]

Cela a été démontré au Brésil, pays où la participation sociale est une vieille tradition. Il existe un centre d'action sociale et d'éducation populaire à l'école Alexandre de Gusmao, à Rio de Janeiro, qui sert d'instrument pour stimuler et permettre un avenir inclusif envers tous les enfants. Transformer la société devient un objectif majeur et un moyen de sensibiliser et de promouvoir l'action, avec l'ambition de triompher sur les déterminants sociaux et économiques et les conditions de vie de la communauté, qui influencent tout le monde.

De cette façon, nous voyons bien que les 'ingrédients' sociétaux mentionnés précédemment s'entremêlent dans la production d'un système éducatif efficace. Les écoles comme celles-ci, dans des communautés profondément dépourvues de politiques sociales, peuvent bénéficier, de façon remarquable, des approches participatives. L'école fournit un exemple de la façon dont il est possible d'opérationnaliser une culture de participation communautaire[3].

Il n'existe pas de 'recettes' pour créer une culture de collaboration et un climat scolaire propice aux processus inclusifs dans les écoles et la communauté. La collaboration est le résultat de dynamiques sociales, institutionnelles et interpersonnelles caractérisées par leur complexité. Parce qu'il n'y a pas de recette pour remédier à de telles complexités, il est crucial d'être créatif, de comprendre les ressources, les opportunités et les défis qui existent dans chaque cas, et d'être conscient de ce qui a fonctionné dans des cas similaires.

La collaboration est un processus complexe qui ne justifie pas la même approche que celle utilisée pour résoudre les problèmes complexes.

Réaliser un dîner composé de cinq plats excellents est très compliqué… mais si vous avez les ingrédients, le livre de recettes et l'équipement, vous avez de fortes chances de proposer quelque chose de décent à vos invités. Prenons un autre exemple ! Envoyer une fusée dans l'espace, c'est encore beaucoup plus compliqué. Vraiment, très compliqué. Mais, si vous avez les matériaux, les ingénieurs, les plans et le plan de lancement, à la fin de la journée, vous êtes susceptibles d'avoir de la matière prête à fonctionner.

Quand on utilise le terme 'complexe', c'est bien différent. Le terme 'complexe' signifie qu'il n'y a pas de livre de recettes ni de plan. Cela signifie que nous partons de zéro, que nous devons réfléchir du début à la fin et que le résultat est toujours incertain et unique[4].

Matière à penser…

Garder à l'esprit que le principe dicte, seulement autant que nécessaire, les bonnes pratiques en fournissant un soutien externe aux élèves dans le contexte de l'école inclusive. Cette approche évite d'imposer de l'aide à ceux qui ne le souhaitent pas nécessairement.

Par exemple, les élèves qui ont besoin d'un soutien supplémentaire pourraient recevoir une aide additionnelle auprès des compétences académiques et sociales d'un professionnel ou d'un bénévole hors de la classe. Bien qu'une aide supplémentaire soit disponible, les enseignants, les parents et les élèves devraient évaluer les bénéfices et les inconvénients de recevoir une telle aide supplémentaire en dehors de la salle de classe ordinaire. Si un enfant manquait d'autres instructions ou des expériences sociales importantes, l'aide supplémentaire et les modifications apportées au programme devraient être soigneusement envisagées.

Parfois, les organisations communautaires ont la capacité de collaborer dans certains domaines spécifiques. Cette collaboration peut être liée à la logistique de l'inclusion (par exemple, les bénévoles pourraient être capables de soutenir les enseignants en aidant les enfants qui ont des restrictions de mobilité et pourraient avoir besoin d'aide pour entrer ou sortir de la classe ou aller aux toilettes).

Prenons un exemple : la nature intersectorielle de l'éducation inclusive

Face à sa classe de 60 élèves, Shirina Akter passe au dernier exercice avant la fin des cours pour des petites vacances. Ce dernier exercice concerne la compréhension. Alors que des rangées de filles avec des tresses droites et des garçons en chemises à manches courtes griffonnent dans leurs cahiers, un enfant assis devant utilise une série de pinces dans une tablette en plastique noir.

Salim, aveugle depuis sa naissance, utilise un dispositif simple pour écrire en Braille. C'est, entre autres, grâce cela qu'il peut s'asseoir à côté de ses camarades à l'école primaire de Hasnabad, dans une petite ville rurale de moulins à textile, de fabriques de savons et de fermes, à environ 50 km au nord-est de Dhaka, au Bangladesh.

Parmi les autres éléments figurent des enseignants et des assistants formés à la lecture du Braille, aux aides d'apprentissage, et - plus important encore - une campagne concertée pour dépasser l'ignorance, la surmonter et insister pour que les enfants malvoyants soient inclus dans l'enseignement ordinaire. Sightsavers Bangladesh[5] et un partenariat multisectoriel collaborent avec les communautés et les écoles pour rendre tout cela possible.

L'exclusion de l'éducation des enfants atteints de déficiences visuelles n'est pas seulement un problème au Bangladesh. Dans la plupart des pays en développement – qui abritent la grande majorité des personnes atteintes de cécité et de déficiences visuelles évitables – ceux qui ont de la difficulté à voir sont souvent défavorisés parce que leurs familles ignorent les traitements disponibles ou le fait qu'un enfant aveugle peut recevoir une bonne scolarité. Souvent, des préjugés et des informations erronées circulent sur les risques présumés d'infection. Les écoles, elles-mêmes, peuvent hésiter à accepter que des enfants malvoyants fréquentent leur établissement. Cela alimente un cycle d'analphabétisme et de pauvreté. Cela renforce également l'exclusion des enfants souffrant de déficiences visuelles de la société à mesure qu'ils deviennent adultes.

Dans des endroits comme Hasnabad, Sightsavers a facilité un processus de collaboration dans lequel les partenaires locaux, comme Assistance for Blind Children (Assistance pour les enfants aveugles), organisme à but non lucratif, obtiennent le soutien dont ont besoin les enseignants ainsi que des conseils scolaires pour l'inclusion des personnes ayant une déficience visuelle. Ils financent la formation des enseignants et des assistants en Braille et fournissent le matériel nécessaire. Des sondages aléatoires sont effectués par l'un des partenaires communautaires de Sightsavers.

Les défenseurs de la communauté parlent aux enfants dans les écoles pour les sensibiliser aux droits à l'éducation de chaque enfant et préparent les enfants à soutenir et à accueillir ceux qui sont inclus. Assistance for Blind Children envoie des auxiliaires de réadaptation dans les foyers des enfants pour évaluer leur placement dans les écoles. Beaucoup de parents d'enfants aveugles et malvoyants supposent que **l'incapacité** de leur enfant signifie que leur enfant est incapable d'apprendre et qu'il ne serait pas accepté par les écoles. Les nouveaux arrivants se sont fait embêter, ont reçu des remarques et taquineries de la part de leurs camarades de classe au début mais, ensuite, ils ont reçu empathie et soutien de la part de leurs camarades. Si les enseignants sont correctement formés et que la sensibilisation existe pour créer un environnement inclusif, les enseignants ont remarqué qu'il n'est pas difficile d'accueillir un élève aveugle dans leur classe.

Désormais, un enseignant formé en Braille aide Salim à marquer son travail sur la tablette Braille. Salim est maintenant l'un des meilleurs élèves de la classe. « Il a une très bonne mémoire », dit l'enseignant. L'appréciation est mutuelle. Salim, dont la matière préférée est l'anglais, dit que quand il grandira, il veut être enseignant.

Pour en savoir plus :

- Pour en savoir plus sur le travail de Sightsavers, impliquant les parents et les communautés, allez sur la page suivante : http://sightsavers.org:stories:arifs-story/
- Pour en savoir plus sur l'école Alexandre de Gusmao, à Rio de Janeiro, cliquez sur : http://escolaalexandredegusmao.blogspot.com/
- Pour accéder à une excellente boîte à outils de participation sociale, cliquez sur : http://ctb.ku.edu/en

Activité

Etes-vous en contact avec des organisations locales de personnes handicapées dans votre pays ? Faites une courte liste comprenant leur description et le type de travail qu'ils font.

_____

_____

_____

_____

III. Comment puis-je aider ? Comprendre les différents niveaux de collaboration et de partenariat

Points clés

- *Afin de répondre véritablement aux besoins et opportunités actuels, la relation entre les familles, les écoles et la communauté devrait être considérée comme une expérience participative et multicentrique ;*
- *Les agences spécialisées et les organisations de personnes handicapées encouragent les actions spécifiques visant à impliquer et mobiliser les familles et à promouvoir la collaboration communautaire pour l'éducation inclusive ;*
- *Apporter un soutien et une formation régulière aux parents et créer un environnement institutionnel convivial figurent parmi les recommandations les plus fréquentes pour impliquer et engager les parents et la communauté.*

Les niveaux d'implication des familles dans l'éducation des enfants peuvent varier en fonction des possibilités de participation que le système éducatif leur offre. Dans le cas des enfants handicapés, la volonté d'une famille à s'engager dans une collaboration pourrait être influencée par le type de handicap, mais aussi le statut économique de la famille et la nature de la relation parent-enfant (ou la relation entre la personne ayant la garde de l'enfant et l'enfant).

Un certain nombre d'échelles ont été utilisées pour évaluer les différents types et degrés de collaboration entre les écoles, les familles et les communautés. Il est utile de distinguer les différents types et objectifs de collaboration. Bien que les variations dans les approches, les dynamiques et l'efficacité et la durabilité subséquentes aient été déjà étudiées par un grand nombre de chercheurs, la valeur de la compréhension de telles distinctions n'est pas seulement académique. Au contraire, ils ont rendu possible la systématisation et l'analyse des différents modes ou niveaux d'implication. C'est très utile pour comprendre les dynamiques des participants et cela contribue à faire de la collaboration une expérience significative et soutenue qui est valorisée et apprécié par tous.

L'une des échelles les plus populaires[6] a été développée dans l'idée d'encourager un examen des raisons qui expliquent pourquoi et comment les gens participent au sein des communautés. L'échelle nous aide à distinguer entre les formes de participation qui sont orientées par l'idée de renforcer les gens, de leur donner plus d'autonomie et de confiance, et d'autres qui restent à un niveau symbolique ou sont clairement manipulateurs.

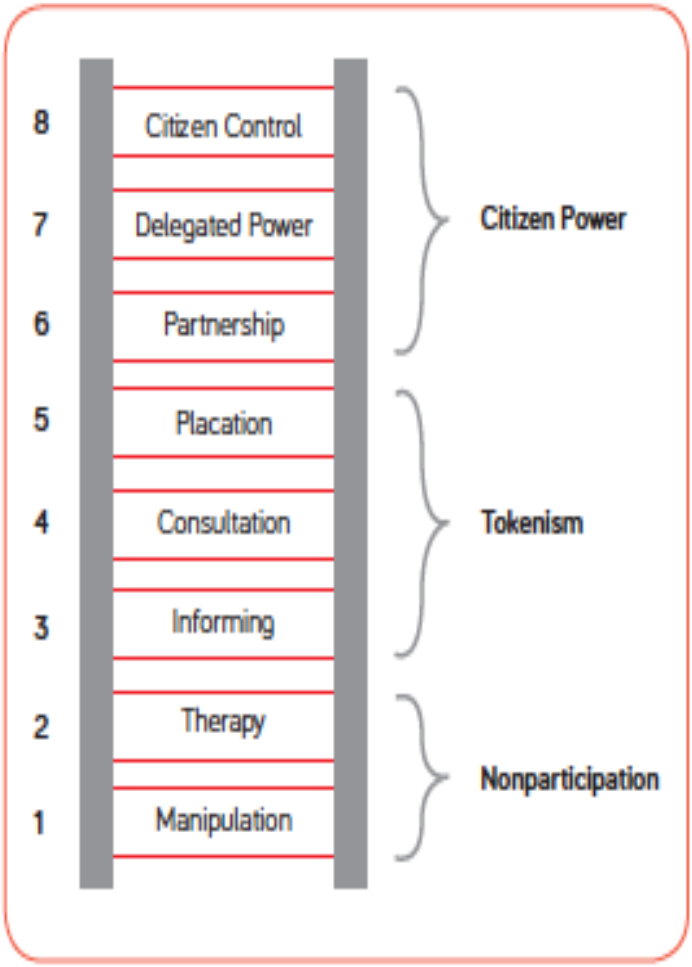

Figure 1 : Un exemple d'échelle utilisée pour distinguer les formes de participation

Une autre échelle[7] démontre de manière efficace six types de participation : cela va des écoles qui aident les familles à acquérir des compétences parentales et d'éducation des enfants à l'inclusion des familles comme décideurs et à la coordination des services communautaires en fonction de leurs besoins et attentes.

Apporter du soutien et une formation régulière aux parents, faciliter l'accès régulier à l'information et à la consultation ainsi que créer un environnement institutionnel convivial apparaissent parmi les recommandations les plus fréquentes pour la mise en œuvre de politiques efficaces visant à impliquer et faire participer les parents et la communauté à une éducation inclusive.

Dans son fichier bien connu sur l'éducation inclusive, l'UNESCO[8] présente une liste détaillée des options possibles de « participation des parents » ayant pour objectif de faire de l'expérience un type de relation à deux sens :

• **Les familles en tant qu'activistes** : Fréquemment, les familles – et particulièrement celles qui sont organisées dans des réseaux ou des associations – jouent un rôle de premier plan dans le transfert des systèmes éducatifs vers des approches et des politiques plus inclusives. Voici certaines des actions sur lesquelles les groupes de parents peuvent avoir un impact : l'identification

des écoles qui sont ouvertes et disposées à aller de l'avant, l'établissement de liens et de partenariats avec les autorités éducatives pour appuyer l'éducation inclusive, l'organisation de séminaires et d'ateliers pour introduire une nouvelle réflexion et de nouvelles pratiques, et, enfin, le soutien au perfectionnement des enseignants.

• **Les familles en tant que contributrices à l'éducation inclusive** : Dans ce cas-là, le rôle des parents est accentué en soutenant et favorisant l'inclusion dans la famille ainsi que l'apprentissage et le développement des enfants à la maison. L'idée principale étant que les familles et les communautés devraient renforcer les expériences d'inclusion et d'apprentissage.

• **Les écoles, les familles et les communautés en tant que partenaires** : Il existe de nombreuses possibilités de partenariats et de collaborations, ainsi que d'échanges d'information avec les membres de la famille qui soutiennent l'apprentissage à la maison.

• **Les familles en tant que soutien auprès d'autres familles** : C'est particulièrement conseillé dans le cas des parents d'enfants handicapés qui vivent dans la pauvreté, dans des communautés isolées ou qui ont des origines culturelles ou linguistiques différentes. Dans ce cas, le soutien des parents d'enfants handicapés qui ont une meilleure situation sociale ou éducative peut être extrêmement précieux.

• **La participation de la famille et de la communauté dans la gouvernance et la gestion de l'école** : Cela comprend la participation des familles à la prise de décision et à l'appui aux aspects de la gestion quotidienne des activités.

Des recherches récentes montrent que l'autonomisation des familles et leur participation à la prise de décisions est une contribution efficace au processus de changement dans le contexte de l'éducation[9]. Au lieu 'd'impliquer' les familles, ou de proposer des tâches spécifiques ou de définir des rôles pour les parents, l'idée de 'l'engagement' vise la participation active des parents dans le processus d'amélioration de l'éducation pour tous.

La collaboration doit être à la fois constructive et efficiente, ce qui peut plus facilement se produire lorsque toutes les parties se sentent à l'aise dans le processus, quand les différents rôles sont déterminés, acceptés et compris, et quand l'information est fournie régulièrement, de façon transparente et démocratique.

Gardez aussi à l'esprit qu'il est nécessaire de donner régulièrement des opportunités à tous les participants de clarifier leurs attentes, de comprendre les complexités du processus (les réalisations tout comme les déceptions et les inconvénients) et de discuter des moyens d'améliorer la qualité du processus collaboratif.

Matière à penser…

Travailler avec les parents et la communauté n'est pas seulement bénéfique aux écoles. Dans un livre paru récemment, le professeur Atul Gawandppe (2014) met en lumière une histoire intéressante, relevant du domaine de la santé communautaire, qui montre un résultat très tangible de l'implication dans parents dans un programme. Il n'y a pas si longtemps, dans les années 1970, environ cinq millions d'enfants mourraient chaque année de maladies diarrhéiques dans le monde. La plupart de ces enfants vivaient en Afrique et en Asie. C'est une découverte médicale, les solutions de réhydratation orale, qui a permis d'enrayer ce phénomène. Ces solutions de réhydratation orale ont été, à l'époque, promus avec enthousiasme par les agences internationales, l'UNICEF et l'OMS, entre autres. Le principe des SRO est simple. C'est une solution composée d'eau potable propre, mélangée avec du sucre et du sel.

À l'époque, une controverse est née autour de l'administration des solutions de réhydratation orale à l'échelle mondiale. La communauté médicale a dit qu'il serait trop compliqué pour les mères d'apprendre à donner des fluides par la bouche à leurs enfants. L'OMS a donc déclaré que les SRO devraient être administrées par les médecins. Mais ce n'était pas réaliste non plus.

L'année suivante, il y eut cinq millions de morts de plus. Pareil, l'année suivante. Au Bangladesh, des équipes de coachs ont été envoyées dans les villages pour travailler avec les mères, en les aidant à comprendre comment s'adapter à ce nouveau traitement essentiel. Très souvent, les mères croyaient savoir quoi faire pour leur enfant lorsque celui-ci avait la diarrhée.

Mais sans conseil médical, il y a trop de risque de faire des erreurs. Par exemple, les mères cessaient de nourrir leurs enfants parce qu'ils vomissaient. Elles ne voulaient pas leur donner les fluides, ce qui était dangereux. Elles devaient apprendre à fabriquer la solution composée de sel et de sucre et à donner un traitement complet à l'enfant, indépendamment des vomissements.

Finalement, cette sensibilisation a fini par réduire le taux de mortalité de 250 000 enfants par année. Ce fut un succès immense, en grande partie grâce à la vision holistique qui consistait à transmettre des connaissances et des qualifications aux parents, dans les villages et les villes, afin que les mères et les pères protègent adéquatement la santé de leurs enfants. Aujourd'hui, ce sont moins de deux millions d'enfants qui meurent chaque année de maladies diarrhéiques.

Ce type d'approche de la participation des parents fournit un modèle pour atteindre la communauté. Pouvons-nous appliquer ce modèle à l'éducation inclusive ? Nous pensons que c'est possible parce que ce sont les parents d'enfants handicapés qui connaissent le mieux les besoins et les stratégies d'apprentissage de leurs enfants. Ce sont qui portent les approches d'enseignement les plus efficaces.

Prenons un exemple : la nature intersectorielle de l'éducation inclusive

Basé sur un entretien avec Katya – Petrozavodsk, République de Carélie, Russie

Pour mettre en lumière une description inspirante de l'activisme des parents et de la communauté pour surmonter les obstacles de l'exclusion, penchons-nous sur l'histoire de Katya. Katya est l'une des principales organisatrices d'un groupe de parents d'enfants handicapés qui est reconnu dans les réseaux de parents russes pour son succès dans l'utilisation des affaires civiles juridiques pour réclamer les droits de leurs enfants à l'éducation inclusive. Katya est la mère d'une fille de huit ans qui a un degré de paralysie cérébrale qui la maintient en fauteuil roulant, stoppe la parole et limite son vocabulaire à environ 15 mots.

Katya est comptable de formation et a travaillé deux ans avant d'arrêter pour poursuivre son travail de plaidoyer. Son témoignage révèle qu'organiser un groupe de parents était plutôt difficile. « Nos enfants ont des problèmes et nous ne savions pas vers qui et où nous tourner. Ensuite, nous avons rencontré ce jeune homme, un organisateur qui a travaillé avec des enfants aveugles. Il a dit : ''Ce sera plus facile pour vous si vous travaillez en tant qu'organisation de parents. Vous pourrez alors résoudre les problèmes ensemble''. »

Parmi les quelques 40 familles représentées dans le groupe, « nous avons des enfants, des parents, des grands-mères et des grands-pères – pas seulement des mamans et des papas », et ces personnes constituent le cœur de l'organisation. Ce qu'ils ont tous en commun, c'est une responsabilité familiale envers les enfants qui ont simplement besoin d'un autre type de soin que les autres enfants.

Le premier problème que les parents ont rencontré était le manque d'installations éducatives adéquates pour leurs enfants, qui ne bénéficiaient que des services de réadaptation. Les parents ont commencé à échanger et à remettre en question « cette éducation qui n'en était pas tout à fait une ». Certains parents d'enfants trisomiques ont convaincu un centre préscolaire local d'autoriser leurs enfants à assister au cours avec les autres enfants, dits « réguliers », a rappelé Katya. Ayant pris connaissance de ces expériences, Katya et d'autres parents ont réalisé qu'il pouvait même être utile d'envoyer leurs propres enfants dans une école de ce type.

Après avoir réfléchi à l'idée, ils ont finalement consulté un avocat. « Au premier niveau, nous avons perdu le procès. Nous nous sommes ensuite retrouvés devant la Cour. Nous avons perdu l'affaire devant la haute Cour. Les arguments avancés étaient les suivants : les conditions n'étaient pas bonnes et nos enfants seraient plus mal encore au vu des circonstances disponibles. »

Le tournant le plus important dans notre lutte a peut-être été lorsque le groupe a perdu son procès au premier niveau. Peu de temps avant l'appel, les parents ont décidé qu'ils n'avaient plus rien à perdre – et qu'une plus grande visibilité aiderait leur cause. Ils ont rassemblé des personnes pour manifester et dire que l'administration ignorait les droits à l'éducation des enfants handicapés. Ils ont ensuite réuni des familles et des enfants dans une école locale et ont donné une conférence de presse.

EN 2006, deux écoles primaires/secondaires ont été lancées en République de Carélie pour tester l'éducation inclusive. Les enfants ayant des besoins spécifiques, dont la fille de Katya, ont commencé à fréquenter ces écoles - plutôt que l'un des établissements d'enseignement spécialisé pour les enfants handicapés intellectuels et physiques – accompagnés de para-professionels payés par les fonds spécifiquement désignés.

Pendant ce temps, les organisations internationales de personnes handicapées ont diffusé les nouvelles révolutionnaires d'une école publique qui avait été intégrée en utilisant les processus législatifs et les droits civils comme bannières. Les nouvelles ont été annoncées via des listes de diffusion internationales, relayées sur des sites Web qui commencent à apparaître sur l'Internet russe pour faire pression pour les droits des personnes handicapées. Ces informations ont également été couvertes par la presse générale et cela a servi de preuve de changement démocratique.

Pour en savoir plus

- Comme mentionné dans le Webinaire 1, les Écoles Amies des Enfants peuvent être un point d'entrée pour faire progresser l'éducation inclusive et promouvoir des partenariats avec les familles et les communautés. Pour en savoir plus : http://www.unicef.org/cfs/

- Pour en savoir plus sur les différents niveaux, usages et significations autour du concept de participation sociale de l'article sélectionné « Participation », par Majid Rahnema dans le Dictionnaire du développement, cliquez sur : https://books.google.com.uy/books?id=2bi_kf7QAq4C&pg=PA116&lpg=PA116&dq=dictionary+of+development,+participation&source=bl&ots=y_W0KDQCxq&sig=NbZyrE7sq2igIKU7eItoDzeU_Uw&hl=es&sa=X&ei=P6vPVKeaEOPHsQSD7YHABA&ved=0CCQQ6AEwAA#v=onepage&q=dictionary%20of%20development%2C%20participation&f=false

IV. Partir de zéro : identifications des atouts pour l'inclusion

Points clés

- *Quand les interventions de développement commencent via ce que les communautés ont - leurs atouts et leurs capacités – par opposition à ce qu'elles n'ont pas - leurs besoins -, la capacité d'une collectivité de répondre à ces besoins augmente ;*
- *Des concepts comme le capital social et les atouts communautaires ont émergé de la littérature sur la coopération entre les individus et les groupes. Ce qui y est proposé, c'est que le capital social ait une valeur[10], qu'il soit moteur d'un changement effectif et du progrès social[11], qu'il soit un bénéficie pour l'équité[12] et qu'il encourage le développement favorable des individus, des familles et des communautés[13] ;*
- *Un résultat de l'invisibilité des personnes en situation de handicap auprès des décideurs politiques et des agences de développement, c'est qu'ils ont développé un capital social (sous forme de ressources et de capacités – souvent séparées - en tant que stratégies de survie) ;*
- *Les organisations de personnes handicapées, les organisations de parents d'élèves, les groupes de soutien par les pairs, les programmes de réadaptation communautaire ainsi que le mouvement des indépendants ont besoin de nombreuses ressources pour mettre en œuvre des stratégies inclusives.*

Le capital social existe à la fois au niveau individuel et au niveau de la communauté, de la même manière que d'autres formes de capital (capital économique, capital politique, ou encore capital culturel) accessibles à de multiples couches de la société. En dépit des nombreuses définitions, un consensus existe sur le fait que le capital social désigne un ensemble de relations et de liens sociaux, avec les organisations et les individus, qui peuvent élargir les possibilités individuelles et collectives de faire des choix, augmenter les options et améliorer la qualité de vie. En son cœur, cela se caractérise par un ensemble de relations et de structures sociales fondées sur la confiance et des normes de réciprocité, qui, à leur tour, sont gouvernées par des valeurs et / ou des règles de droit[14].

Pour les personnes en situation de handicap, la collaboration et l'engagement ont longtemps été une stratégie pour survivre et, parfois, pour surmonter l'exclusion.

Souvent, les personnes les plus informées au sujet de leur enfant sont les parents. Les parents comprennent l'histoire de l'enfant à l'école, le style d'apprentissage et la personnalité de l'enfant. Les écoles inclusives mobilisent les parents pour qu'ils deviennent partenaires dans le processus d'apprentissage. Parfois, ce partenariat prend la forme d'une consultation des parents en tant que bénévoles pour faciliter l'inclusion ou demander leur soutien pour des activités d'apprentissage complémentaires à la maison.

De l'éducation inclusive et des Écoles Amies des Enfants, C. Johnstone, 2011

Dans le cas particulier des personnes en situation de handicap, considérer le capital social implique de considérer (et d'apprécier) leur pouvoir personnel et collectif pour atteindre une inclusion complète au sein de la communauté, pour accéder aux services sociaux, renforcer les mécanismes et réseaux de soutien mutuel et augmenter leur qualité de vie.

La collaboration mutuelle est probablement l'un des atouts les plus précieux. La collaboration mutuelle, c'est aussi une tradition de longue date parmi les personnes en situation de handicap. En raison, notamment, du long combat pour les droits des personnes handicapées. Les organisations communautaires ont une longue tradition de mobilisation de la participation des familles et des individus. Bien que cela ait parfois été utilisé pour répondre à des besoins et à des problématiques spécifiques tels que la lutte contre la discrimination ou la lutte contre l'exclusion de l'éducation, cela a souvent abouti à des solutions créatives et à la production d'alternatives et de connaissances précieuses dans les domaines techniques.

Ces traditions de soutien mutuel et de leçons positives tirées par les familles et les organisations de personnes en situation de handicap représentent, quand elles sont correctement identifiées et efficacement comblées, un atout incroyable, qui peut être utilisé pour soutenir l'éducation inclusive.

- **Les organisations familiales**, qui conseillent souvent aux familles de se référer aux expériences vécues par d'autres familles, en particulier en ce qui concerne l'éducation d'un enfant handicapé, préviennent les incapacités futures (secondaires) et minimisent les limitations.

- **Les écoles privées, coopératives et les autres institutions scolaires**, qui impliquent les familles pour offrir des services de garde et d'éducation, souvent créés parce que les écoles « ordinaires » ont refusé d'inclure ces enfants.

- **Les établissements d'enseignement professionnel et les ateliers**, qui fournissent des environnements sûrs et adaptés aux personnes en situation de handicapé et qui offrent des possibilités pour les jeunes handicapés appartenant à la communauté locale de développer et d'améliorer leur compétences et de gagner un revenu grâce à ce qu'ils ont réalisé afin de compléter leurs pensions d'invalidité.

- **Les groupes d'entraide et de soutien par les pairs**, qui sont utilisés de plus en plus souvent pour fournir des conseils et un soutien par les pairs sur différentes questions et problématiques.

- **Les centres d'hébergement indépendants**, qui sont, en général, gérés par des personnes handicapées. Ces centres d'hébergement indépendants offrent, souvent, des conseils à ceux qui sont devenus récemment handicapés. Ils peuvent également offrir des possibilités aux jeunes en situation de handicap de la communauté locale de développer et d'améliorer leurs compétences et de gagner un revenu grâce à qu'ils auront réalisé. Ces centres peuvent également aider les personnes handicapées à gérer leurs propres mesures de soutien à l'égard des personnes handicapées, y compris l'embauche d'employés de soutien personnel.

Prenons un exemple : modeler une identité sourde

La communauté sourde d'Uruguay est un exemple remarquable d'une collaboration évoluant au fil du temps pour permettre l'émergence d'une communauté responsable, autonome et dotée d'une identité forte. Sa création et sa croissance ont évolué au fil du temps. Différents individus et diverses organisations ont travaillé ensemble pour briser les barrières et obstacles qui empêchent les

personnes sourdes uruguayennes d'accéder à des services comme l'éducation, qui est fournie au reste de la société.

Le mouvement a pris racine, dans les années 1920, avec la fondation de l'Association des Sourds Uruguayens (ASUR), pour commencer la lutte pour l'éducation et l'emploi. Quelques années plus tard, après avoir gagné en dynamisme et en renommée, le mouvement a été en mesure d'ouvrir un institut local de langue des signes uruguayenne. Cet institut encourage les cours de langue des signes donnés par des personnes sourdes et créé, ainsi, des possibilités d'emploi supplémentaires pour la communauté des personnes sourdes.

Une autre étape essentielle de l'évolution réussie de la communauté sourde uruguayenne tient dans la reconnaissance de l'inexistence, en Uruguay, de services et du soutien nécessaire pour que les personnes sourdes deviennent totalement indépendantes et pleinement intégrées dans la société. Pour que cela puisse se produire, un effort collectif devrait être entrepris et devrait inclure des initiatives impliquant non seulement des personnes sourdes du pays mais également leurs éducateurs, leurs parents, les membres de leurs familles et leurs amis. Cet effort collectif devrait reposer sur une vision partagée d'une participation communautaire efficace dans les activités et programmes visant à faire reconnaître au public la présence de personnes sourdes en Uruguay.

À cette fin, l'Association des Parents et des Amis des Uruguayens sourds a été créée pour unir les parents d'enfants sourds dans une école locale, qui se préoccupe de la capacité des écoles pour enfants malentendants à préparer les enfants sourds à participer pleinement et, de façon indépendante, à la société.

Un exemple tangible des efforts déployés par le réseau des sourds pour améliorer l'accès aux services sociaux est celui des séminaires de formation qu'ils ont co-animé pour la police de Montevideo, afin de fournir aux agents une formation de base en langue des signes. Cette formation vise un bénéfique mutuel : la police peut ainsi communiquer efficacement avec les citoyens sourds au sujet de leurs droits légaux, et, parallèlement, les citoyens sourds peuvent être sensibilisés par la police sur ce qui constitue une violation de la loi et comment signaler un abus, etc.

La communauté sourde uruguayenne ne prétend pas que son travail est achevé – la législation concernant la dotation d'interprètes en langue des signes dans les établissements universitaires est relativement récente et sa mise en œuvre est encore embryonnaire. Mais la communauté sert de modèle de changement véritable, créé par l'unification d'organismes distincts réunis autour d'un but commun d'accessibilité et d'inclusion sociale[15].

Figure 2 : La police participe à une courte formation en langage des signes

TEACHER

Activité

Une jeune activiste qui défend les personnes sourdes, Maria Emilia Riotorto, est professeure de Langue des Signes Uruguayenne. Elle a souligné lors de la Conférence internationale sur le SIDA la nécessité pour les jeunes, les familles et les institutions de collaborer et de travailler ensemble pour promouvoir et protéger la santé des adolescents sourds. Maria Emilia Riotoro est un symbole. Elle est un exemple et montre comment les personnes sourdes qui ont la croyance partagée qu'ils ont les mêmes droits que d'autres et qu'ils sont capables de faire des choix éclairés et de prendre des décisions concernant leurs vies. Son entretien, sous-titrée, peut être consultée ici : https://www.youtube.com/watch?v=WTullAIfIF0

Quelques questions possibles pour lancer des discussions avec votre équipe.

a) Pourquoi la participation active et le soutien des membres de la famille et des organismes communautaires sont-ils essentiels à la subsistance des sourds ?

b) Quels sont les éléments essentiels de la collaboration entre les leaders de la communauté des entendants et ceux de la communauté sourde afin de rendre possible la communication et de permettre aux projets de réussir ?

Pour en savoir plus

- Pour en savoir plus sur le travail de l'UNICEF au Brésil, la cartographie des atouts des jeunes et l'implication de ces capacités dans les programmes d'inclusion sociale, cliquez ici : http://rio.unicef-gis.org/

- Pour en savoir plus sur le capital social et la cartographie des atouts de la communauté, cliquez ici : https://socialcapital.wordpress.com/2007/07/30/community-mapping

Activité

D'après votre expérience, quels sont les principaux « atouts communautaires » qui contribuent à protéger les droits des enfants ?

Quelques-uns de ces atouts communautaires	D'autres atouts communautaires
Leadership de qualité	
Intégration sociale	
Institutions communautaires actives	
Soin pour les plus vulnérables	
Secteur privé engagé	

V. Des connaissances à la pratique : politiques, partenaires et défis

Points clés

- *Les partenariats entre l'école et la famille son beaucoup plus efficaces lorsque : a) des politiques actives sont fournies pour guider les familles afin qu'elles s'impliquent et b) les éducateurs et les familles comprennent et respectent les rôles des uns et des autres ;*
- *Les politiques visant à créer des structures et à faciliter l'implication des parents et la participation des communautés sont de plus en plus présentes dans l'éducation inclusive ;*
- *Les principes de collaboration incluent la promotion de leadership collaboratif et la prise de décisions démocratiques, des procédures de communication proactive et de résolution de conflits, l'apprentissage collectif et la propriété partagée des réalisations*[16]*.*

La CRPD contient un cadre politique et juridique qui met l'accent sur l'importance de faire participer les familles à l'appui de la dynamique inclusive, dans les écoles et les communautés. L'article 4 (3) souligne la nécessité de « consulter et d'impliquer activement les personnes en situation de handicap, y compris les enfants, par le biais de leurs organisations représentatives ». Cette disposition s'étend clairement à l'éducation.

La **Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées** (CDPH) reconnaît le rôle des familles dans la promotion du droit des personnes handicapées. La CDPH est « convaincue que la famille est l'unité naturelle et fondamentale de la société, qu'elle a droit à la protection de la société et de l'État, et que les personnes en situation de handicap et les membres de leurs familles devraient recevoir la protection et l'assistance nécessaires pour permettre aux familles de contribuer à la pleine et égale jouissance des droits des personnes handicapées ».

Sur la base des recommandations de la CDPH émanant d'organismes internationaux, les recherches ont souligné l'importance des familles et des groupes communautaires qui jouent un rôle actif en plaidant pour l'élimination des obstacles législatifs ou constitutionnels à l'éducation des enfants et des adultes en situation de handicap[17] et en faisant avancer les changements dans les politiques et les législations pour une éducation inclusive[18].

LA CDPH est en elle-même un exemple de la manière dont la collaboration entre les mouvements de personnes handicapées et la mise en réseau de personnes, familles et organisations s'est traduite par l'autonomisation et a changé les déterminants politiques et juridiques du handicap. Le processus de promotion de la CDPH a permis de renforcer l'identité d'une communauté auparavant fragmentée, marginalisée et vulnérable et qui, désormais, parle d'une voix puissante avec un impact national et international.

La disponibilité de politiques, structures et de possibilités spécifiques pour les parents et les communautés pour qu'ils soient impliqués joue aussi un rôle important. Parfois, ces éléments sont déjà en place. On peut donc s'attendre à ce qu'une culture de collaboration se soit développée avec les années et que les éducateurs et les familles soient habitués à collaborer ensemble et qu'ils se sentent à l'aise dans leurs différents rôles et tâches.

Parfois, cependant, ce n'est pas le cas et une culture de collaboration doit être développée, via des politiques et des instruments qui permettent une participation efficace. Voici quelques exemples types d'obstacles à la collaboration :

- Les politiques existent mais elles ne sont pas réellement appliquées.
- Les parties prenantes disent que la collaboration est réussie mais ils ne sont pas tout à faits disposés à la mettre en pratique.
- Des politiques existent mais les ressources ne sont pas disponibles pour appuyer leur mise en œuvre.
- Les éducateurs se sentent réticents à impliquer les parents dans la prise de décisions sur les questions d'éducation.
- Les parents sont seulement invités à venir à l'école quand il y a des problèmes avec leur enfant. Par conséquent, quand les parents reçoivent un invitation pour assister à une réunion à l'école, celle-ci est connotée négativement et les parents sont réticents à y assister.

Il existe également un autre défi important à relever. Si les parents d'enfants handicapés peuvent être - et ont souvent été – à l'avant-garde de la lutte pour l'inclusion de leurs enfants, certains d'entre eux partagent également les attitudes et comportements négatifs à l'égard des personnes handicapées qui prévalent dans leur culture ou éprouvent des sentiments et des attitudes conflictuelles vis-à-vis de leurs enfants handicapés. La vision et les opinions des familles sur l'éducation inclusive peuvent être mitigés, en particulier lorsque les écoles ordinaires ne sont pas encore capables de répondre à la diversité et que les familles considèrent les prestations séparées comme étant une meilleure alternative[19].

> Certaines familles et certains membres de la communauté participeront davantage à l'éducation de leurs enfants que d'autres. Ce qui est important dans un système d'éducation inclusive, c'est que leur rôle soit reconnu et que leurs points de vue et leurs opinions soient valorisés et respectés.

L'UNICEF et d'autres agences internationales ainsi que d'autres gouvernements du monde entier reconnaissent de plus en plus que les attitudes négatives des parents envers l'inclusion, souvent influencées par un manque de sensibilisation aux droits de leurs enfants, constituent un obstacle à des pratiques inclusives. De nombreux autres obstacles ont traditionnellement entravé leur participation :

- Le manque de conscience des alternatives éducatives pour leurs enfants.
- La peur de la stigmatisation et de l'hostilité au sein de leurs communautés.
- La pauvreté qui motive le placement dans des établissements résidentiels spécialisés, transférant ainsi la responsabilité financière au gouvernement.

• Le manque d'options de placement près des foyers, en particulier pour les familles vivant dans des zones rurales.

Très souvent, vous pourrez observer ces obstacles dans votre propre contexte en raison de l'exclusion persistante et de la stigmatisation qui touche les enfants handicapés et leurs familles. La résistance à l'éducation inclusive reste encore très puissante parmi certains parents et quelques organisations de parents[20]. C'est pourquoi il devient très important d'écouter, de comprendre et de répondre aux préoccupations et inquiétudes des familles. Les parents ont besoin de formation, de soutien et d'autonomisation pour comprendre les droits des enfants handicapés et devenir des alliés des stratégies d'éducation inclusive[21].

Dans le même temps (et, parfois, en coexistence avec la résistance), on constate que les parents sont de plus en plus conscients des droits des personnes handicapées, ce qui amène progressivement les parents à prendre conscience de potentiel de l'éducation inclusive, et, à avoir une position plus affirmée sur l'éducation de leurs enfants. Avec une meilleure compréhension de la construction sociale du handicap et des avantages de l'inclusion pour tous les élèves, les parents - d'enfants handicapés ou non – peuvent davantage accepter l'inclusion des enfants handicapés dans les écoles ordinaires.

Prenons un exemple : regardons les parents et les organisations familiales en tant qu'activistes

En Afrique du Sud, les parents associés à Inclusion Internationale ont été formellement représentés dans les forums politiques nationaux concernant les apprenants marginalisés. Des organisations telles que l'Association de Parents pour les Enfants ayant des Besoins éducatifs Spécifiques (PACSEN), le Groupe d'Action pour les Enfants Handicapés (DICAG) et l'Association du Syndrome de Down ont mené une campagne vigoureuse au nom des apprenants handicapés. En collaboration avec des organisations de personnes handicapées, elles ont organisé des réunions publiques et des ateliers sur l'éducation inclusive. Mobilisant le soutien de l'UNESCO et d'autres organisations donatrices, ils ont fait venir des conseillers internationaux en Afrique du Sud et les ont largement utilisés dans la formation des enseignants et dans des campagnes de sensibilisation du public. Tout cela a eu un impact positif sur l'élaboration des politiques[22].

La création d'alliances pour l'éducation inclusive est un autre exemple de participation des parents et des organisations familiales à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques. L'Alliance pour l'Éducation Inclusive (Alliance for Inclusive Education) a été fondée au Royaume-Uni en 1989 pour promouvoir l'intégration des enfants handicapés dans les écoles ordinaires. Elle a réuni des adultes des et des enfants en situation de handicap, les parents d'enfants handicapés et des professionnels tels que des enseignants et des psychologues. L'Alliance pour l'Éducation Inclusive a mené de nombreuses campagnes de soutien à l'intention des familles qui veulent que les enfants handicapés fréquentent les écoles ordinaires.

La pensée et l'esprit des personnes handicapées ont été les forces motrices de l'Alliance pour l'Éducation Inclusive, liées à l'énergie et à la volonté des parents qui souhaitaient une vie inclusive pour leurs enfants. Dans les années 1990, l'Alliance a coordonné une campagne qui visait l'élimination de la ségrégation obligatoire des enfants handicapés dans les établissements d'enseignement spécialisés. Cette campagne a abouti à l'adoption de la Loi 2001 sur les besoins éducatifs spécifiques et l'invalidité. La Loi a donné à tous les parents la possibilité de choisir réellement l'enseignement ordinaire. Plus tard, en 2006, l'Alliance a fait pression sur le Ministère de

l'Éducation et des Compétences, en mettant en évidence des preuves de la réussite de l'éducation inclusive et en réagissant suite à la diffusion d'une publicité négative et non informée s'opposant à l'éducation inclusive au Royaume-Uni.

Matière à penser…

Certaines écoles sont ouvertes de façon informelle aux familles et à la communauté. Cependant, le fait qu'il y ait des politiques et des stratégies actives est plus susceptible de rendre la participation pertinente, efficace et soutenue. Quelle était la situation la plus courante lorsque vous étiez à l'école ? Et quelle est la situation la plus courante aujourd'hui ?

Pour en savoir plus

- Un processus de collaboration important existe autour de la CDPH. Processus auquel participent les gouvernements, les organisations de la société civile et les Nations Unies. Pour en savoir plus, consultez le site : www.un.org/disabilities

- Différents cadres peuvent être utilisés pour promouvoir et soutenir une participation accrue des parents et de la communauté. Certains d'entre eux ont été abordés lors de précédents séminaires. Citons, par exemple, « Le Cadre de Dakar pour l'Éducation Pour Tous ». Pour en savoir plus, cliquez sur : http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001211/121147e.pdf

- Le bulletin d'informations de l'ONU contient des informations sur les ressources qui peuvent vous aider pour plaider en faveur d'une éducation inclusive au sein des familles et des organisations de la société civile. Pour souscrire à ce bulletin d'informations, envoyez un message à enable@un.org.

Notes

VI. Pour aller plus loin

Points clés

- *Le soutien des familles et de la communauté peut prendre plusieurs formes : du fait d'influencer les politiques jusqu'à aider dans des tâches spécifiques au niveau de l'école ;*
- *Pour les intervenants de l'éducation, la clé tient dans le fait de consulter les parents afin d'avoir une compréhension globale des styles d'apprentissage individuel des élèves. Les parties prenantes doivent être préparées à prendre en considération les points de vue et les préoccupations et à participer à la prise de décisions ;*
- *Identifier des opportunités émergentes pour l'engagement des la famille et de la communauté est la clé d'une collaboration réussie ;*
- *Les écoles et les enseignants doivent être conscients et préparés pour de telles possibilités ;*
- *La volonté des enseignants d'accueillir du soutien parental dans la salle de classe aidera à gérer la logistique de la salle de classe et à résoudre les problèmes découlant des besoins individuels ;*
- *Des rencontres régulières en dehors de la salle de classe entre les enseignants, les administrateurs et les parents peuvent faciliter une communication plus limpide et la résolution de problèmes.*

Par où commencer

Les stratégies et les possibilités d'associer les parents et les communautés à l'appui de l'éducation inclusive doivent être identifiées localement et développées dans le cadre de programmes existants, en profitant des capacités et atouts existants.

Toutefois, être conscient des points d'entrée les plus efficients et des expériences réussies dans le monde peut aider à établir des fondations solides pour des partenariats efficaces avec les familles, les communautés, les organisations sociales et les réseaux sociaux. Voici des exemples de points d'entrée basés sur des expériences existantes :

• **Élaboration de politiques :** Comme mentionné tout au long de ce Webinaire, le secteur du handicap (les organisations de personnes handicapées, les agences et réseaux internationaux) a une longue expérience dans la mise en place de partenariats et d'alliances pour la poursuite de leurs droits. Inclusion Internationale[23] a exploré le rôle que les parents d'enfants handicapés ont joué dans les pays où les autorités scolaires n'ont pas encore abordé la question de l'éducation inclusive et a fourni un certain nombre de recommandations pour travailler avec les organisations de parents pour faire avancer les politiques :

- Identifier les écoles qui sont volontaires pour aller de l'avant et qui sont intéressées à développer et perfectionner le personnel.

- Établir des liens et des partenariats avec les Ministères de l'Éducation et les autorités locales.
- Organiser des séminaires d'information et des ateliers de formation pour introduire de nouvelles réflexions et pratiques.
- Faciliter le développement, le suivi, le soutien, l'évaluation et la diffusion du personnel scolaire.
- Collaborer avec les autorités éducatives à l'élaboration pour le développement de politiques visant à appuyer l'éducation inclusive.

• **Le rôle des familles élargies :** Dans le cas d'une éducation non planifiée ou de facto inclusive, le manque de services d'invalidité en place et l'absence de plans d'éducation pour les élèves en situation de handicap exigent que les tuteurs participent directement à l'éducation. Les élèves issus de familles ayant un faible statut socio-économique pourraient manquer de connaissances sur les ressources communautaires qui permettraient aux élèves de lieux réussir à l'école. Mais qui sont les tuteurs des enfants handicapés dans les zones rurales et agricoles des pays les moins développés ? Qui sont les tuteurs les plus fréquents ? Dans de tels contextes, la famille élargie est souvent responsable de l'éducation des enfants. Les grands-parents, par exemple, sont souvent de meilleurs défenseurs de leurs petits-enfants handicapés que les parents biologiques parce qu'ils sont susceptibles d'être en charge d'élever les enfants dans la ferme rurale pendant que les parents peuvent travailler dans les villes afin de soutenir financièrement la famille. Grâce à une collaboration permanente avec l'école, le membre de la famille élargie aura une meilleure perception du handicap de l'enfant, comprendra mieux le handicap et le potentiel futur de son enfant et aura une meilleure appréciation des interventions alternatives.

• **Fournir des conseils quant aux adaptations de programmes et aux méthodes d'enseignement :** Les familles d'enfants en situation de handicap peuvent souvent apporter des conseils utiles quant aux adaptations de programmes et aux méthodes d'enseignement, car ils savent mieux quelles sont les limites fonctionnelles et les atouts de leurs enfants. Cette pratique n'est pas rare dans l'éducation de la petite enfance, lorsque la participation familiale tend à être plus grande.

En donnant aux parents leur mot à dire et en tenant compte de leurs priorités en matière d'instruction, il est plus probable que les compétences acquises à l'école soient également appliquées à la maison. Quand les activités qui sont spécifiquement conçues pour un enfant avec des besoins spécifiques sont basées sur les préoccupations et les priorités de la famille, elles sont plus susceptibles d'être appropriées et adaptées au contexte culturel de chaque famille.

De la même manière, certaines adaptations des programmes seront bénéfiques pour les enfants qui, bien qu'ils ne soient pas en situation de handicap, pour avoir des besoins éducatifs spécifiques. C'est pourquoi il est toujours préférable que les aides parentales dans les salles de classes soient considérées comme un soutien à l'enseignant plutôt que comme un soutien individuel assigné à un élève.

• **Travailler avec des ONG pour renforcer la demande d'éducation inclusive :** Les organisations de la société civile peuvent jouer un rôle clé dans la création d'une demande et d'une capacité accrue pour l'éducation inclusive. Les familles des enfants en situation de handicap ont besoin de formations, de soutien et de renforcement pour surmonter le « paradigme de l'éducation spécialisée » et jouer un rôle actif dans la promotion du droit de leurs enfants à l'éducation. Les organisations de la société civile peuvent jouer un rôle important dans la réalisation de cet objectif et développer une masse critique qui sensibilise et prône l'inclusion. En organisant des séminaires,

des formations et la diffusion d'informations, les ONG peuvent soutenir les parents et les enfants avec :

- Des informations sur leurs droits légaux – à la fois les engagements pris par les gouvernements en vertu des lois internationales, mais aussi des législations et règlements nationaux.
- Des informations sur les services disponibles et sur leur accès.
- Des informations sur où et comment les décisions affectant l'éducation sont prises, et sur la façon de préconiser, faire pression et influencer les agendas politiques locaux et nationaux.
- Un soutien pour rapporter, signaler et répondre aux violations de leurs droits en utilisant les médias sociaux pour contester les préjugés et la discrimination.
- Des centres de ressources en lignes qui rendent disponibles les recherches et données probantes disponibles pour soutenir les initiatives de plaidoyer.

• **Utiliser Internet :** Les espaces pour la participation de la famille et de la communauté sont en train d'évoluer. Il existe de plus en plus d'opportunités pour les familles d'être impliquées et informées à propos de l'éducation inclusive via Internet. Quand les familles et les écoles deviennent plus connectées, les écoles peuvent :

- Créer un site Web ou un blog et fournir régulièrement de l'information sur les activités entreprises et les dernières nouvelles. Il est très important que les sites Web scolaires respectent les normes d'accessibilité. Pour avoir des informations sur les normes d'accessibilité, cliquer ici : http://www.w3.org/WAI/intro/accessibility.php
- Collecter des suggestions en invitant les familles à envoyer leurs commentaires et retours.
- Créer des forums et des groupes de discussions pour que les parents échangent des idées avec d'autres parents.
- Diffuser une newsletter.

Voici le lien vers un blog intéressant écrit par un parent, dans lequel ses expériences sont répertoriées. Une lecture très intéressante pour les parents et les professionnels.

www.storieswithsam.com

• **Soutenir l'inclusion au-delà de l'école :** Très souvent, malgré l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les classes ordinaires, les adaptations et les efforts déployés par les écoles, les enseignants et les enfants pour faciliter l'inclusion, les enfants handicapés ne sont pas toujours inclus dans les activités récréatives et de loisirs, ne sont pas invités aux fêtes d'anniversaires de leurs camarades de classe non-handicapés ou ne participent pas aux festivités hors de l'école.

Au Royaume-Uni, l'organisation « Parents pour l'inclusion » a travaillé pour soutenir l'inclusion au-delà des murs de l'école et a développé de nombreuses ressources et des approches novatrices. Vous pouvez consulter leur site web à l'adresse suivante : http://www.parentsforinclusion.org/

Au Pakistan, le Ministère de la Protection Sociale, en collaboration avec la Pakistan Disabled Foundation, a élaboré un glossaire des terminologies (en anglais et en français) relatif aux handicaps, à l'inclusion, aux obstacles d'apprentissage, au développement et à la participation afin de réduire l'étiquette « invalidante » des enfants et soutenir une approche cohérente de ces sujets à travers l'école et la communauté[24].

En Uruguay, nous avons trouvé, en travaillant avec les écoles d'éducation inclusive, que, malgré l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les cours réguliers, ces enfants n'étaient pas invités aux fêtes d'anniversaire de leurs camarades de classes non handicapés et aux festivités qui se tenaient hors de l'école. Des ateliers avec des familles d'enfants en situation de handicap ou non ont été organisés pour faciliter l'information et la compréhension tout en s'attaquant aux préjugés et à la stigmatisation. Désormais, ces types d'invitations sont utilisés comme indicateurs du soutien familial et communautaire dans le processus d'inclusion et les écoles travaillent activement avec les familles pour répondre à leurs préoccupations et faciliter la compréhension et l'information qui peuvent aider a processus d'inclusion.

L'intégration des personnes en situation de handicap en tant que point d'ancrage des Écoles Amies des Enfants

Les programmes et les pratiques existantes qui son institutionnalisés dans de nombreux pays peuvent apporter des compléments ou fournir des bases pour les initiatives inclusives et renseigner sur les partenariats mis en place entre les parents et les communautés. En Guyane, le pays a fourni un exemple concret de révisions des politiques dans le cadre des Écoles Amies des Enfants qui mettent effectivement en œuvre l'éducation inclusive. Avant 2008, les enfants en situation de handicap en Guyane faisaient face à des obstacles physiques et éducatifs à l'école, et, malgré les efforts visant à améliorer l'accès, de nombreuses installations guyanaises ne respectées pas les normes et standards requis. Ainsi, les enfants en situation de handicap physique, en particulier, ne pouvaient pas accéder aux bâtiments scolaires et aux aires de jeux. Les Écoles Amies des Enfants guyanaises ont donc établie des politiques sur l'éducation de tous les enfants, quelles que soient leur race, leur origine, leur ethnie, leur langue, leur genre, leur handicap ou leur religion. En créant des politiques qui visent à répondre aux besoins de tous les enfants, la Guyane a mis en place un accès universel (aussi bien physique qu'éducatif) et des possibilités d'inscription. En parallèle, en ne s'empêchant pas de désigner des groupes spécifiques, ils se sont assuré que les groupes traditionnellement marginalisés restent à l'avant-garde des considérations éducatives.

L'inclusion s'est également reflétée dans les programme scolaires. Les enfants ont appris l'histoire et la culture de différentes communautés, ethnies et sociétés de Guyane. Une telle approche inclusive honore la présence et l'apprentissage par une grande variété d'élèves et a été développée en collaboration avec les associations de parents et d'enseignants.

Dans l'ancienne République Yougoslave de Macédoine, les Écoles Amies des Enfants ont créé un centre pour les parents d'enfants en situation de handicap et ont fourni une formation de plaidoyer aux parents pour qu'ils aient une meilleure compréhension des droits de leurs enfants à une éducation inclusive.

Notes

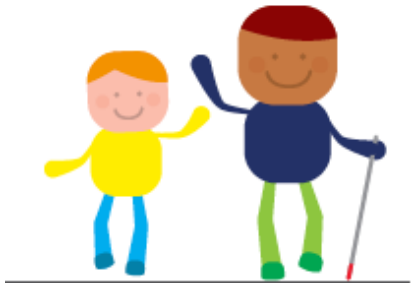

Ressources supplémentaires

Pour des ressources supplémentaires sur l'éducation inclusive, visitez la base de données complète de l'UNICEF : www.inclusive-education.org

• **Le Enabling Education Network** (EENET) est un réseau de partage d'informations pour diffuser des information sur l'éducation inclusive et promouvoir l'apprentissage Sud-Sud et la diffusion de l'information Sud-Nord. Ce réseau est fondé sur la croyance selon laquelle il existe souvent de meilleurs exemples d'éducation inclusive dans les pays économiquement plus pauvres que dans de nombreux pays du Nord entravés par des systèmes rigides et bureaucratiques. Leur site Web offre les ressources d'informations sur l'éducation inclusive pratiquée dans les pays du Sud les plus accessibles et complètes. http://www.eenet.org.uk/

• **Community Toolbox** est une trousse à outils complète qui aide à démarrer rapidement les activités clés du travail communautaire. Cette trousse à outils comprend des ressources pour travailler avec les familles, les enfants et la communauté. http://ctb.ku.edu/en/toolkits

• **Allfie's** est un réseau national de campagne et de partage d'informations mené par des personnes en situation de handicap. http://www.allfie.org.uk/

• **Ajoutez, ici, vos propres ressources :**

Glossaire

L'éducation inclusive est « un processus qui vise à prendre en compte et à satisfaire la diversité des besoins de tous les apprenants grâce à une participation accrue de l'apprentissage, à la vie culturelle et à la vie communautaire, et par une réduction de ceux qui sont exclus de l'éducation ou exclus au sein même de l'éducation. Elle implique des transformations et modifications des contenus, des approches, des structures et stratégies, avec une vision commune qui englobe tous les enfants de la tranche d'âge concernée, et la conviction qu'il est de la responsabilité des États d'éduquer tous les enfants ».

L'inclusion vise la reconnaissance de la nécessité de transformer les cultures, politiques et pratiques dans les écoles pour répondre aux différents besoins individuels des élèves, et une obligation d'éliminer les obstacles qui entravent cette possibilité.

L'intégration est un état qui place l'enfant handicapé dans un système ordinaire, souvent dans des classes spécialisées ou dans une salle de classe ordinaire, sans soutien ni adaptation, ou alors inadéquats.

La Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées et son Protocole facultatif (A/RES/61/106) a été adoptée le 13 décembre 2006 au siège des Nations Unies à New York et ouverte à la signature le 30 mars 2007. On relève 82 signataires de la Convention, 44 signataires du Protocole facultatif et une ratification de la convention. Cela marque le plus grand nombre de signataires jamais enregistré dans l'histoire pour une convention des Nations Unies sur une journée d'ouverture. Il s'agit du premier traité complet sur les droits humains du 21ème siècle et de la première convention des droits humains à être ouverte à signatures dans des organisations régionales d'intégration. La Convention est entrée en vigueur le 3 mai 2008125. Pour un complément d'informations, rendez-vous sur le site : http://www.un.org/disabilities/.

La réadaptation à base communautaire met l'accent sur l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées et leurs familles, répond aux besoins de base et garantit l'inclusion et la participation. Il s'agit d'une stratégie multisectorielle qui permet aux personnes handicapées d'avoir accès et de bénéficier de l'éducation, l'emploi, des services sociaux et sanitaires. La réadaptation à base communautaire est mise en œuvre grâce à des efforts combinés des personnes handicapées, de leurs familles et communautés, ainsi que des services appropriés dans le domaine de la santé, de l'éducation, du social, de la formation professionnelle, qu'ils soient gouvernementaux ou non, ainsi que d'autres services. Le but est de renforcer, améliorer et utiliser les connaissances, compétences et ressources existantes au sein de la communauté. Son objectif est l'inclusion des personnes handicapées, mais idéalement, il s'agit d'une stratégie communautaire qui promeut l'inclusion pour tous124. Pour un complément d'informations, rendez-vous sur le site : http://www.who.int/disabilities/cbr/en/.

La ségrégation est le terme utilisé lorsque des groupes d'enfants sont volontairement séparés de la majorité en raison de leurs différences. Par exemple, des enfants handicapés peuvent être classés en fonction de leurs déficiences et répartis dans des écoles destinées à répondre à leur déficience en particulier.

Le handicap est le résultat d'une interaction entre des déficiences physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables et diverses barrières qui peuvent entraver la pleine et effective participation d'un individu dans la société sur la base de l'égalité avec les autres.

Les Écoles Amies des Enfants (EAE) sont l'approche de l'UNICEF pour promouvoir, soutenir et mettre en œuvre les écoles inclusives, protectrices et participatives centrées sur l'enfant. Pour plus d'informations, visitez le site : http://www.unicef.org/cfs/index_19.htm.

Bibliographie

Ackerman M, personal communication (2014).
Calabrese Barton, A., Drake, C., Perez, J., St. Louis, K., & George, M. (2004). Ecologies of Parental Engagement in Urban Education. Educational Researcher.
Epstein, J. (1997). *School, family, and community partnerships: Your handbook for action* (1st ed.). Thousand Oaks, Ca.: Corwin Press.R.
Fuller, M., & Olsen, G. (2008). *Home-school relations: Working successfully with parents and families*. Boston: Allyn and Bacon.
Hart, R. Children's Participation: From tokenism to citizenship (1992).
Hartblay C., Accessing Possibility: Disability, Parent-Activism and citizenship in contemporary Russia, 2012.
Johnstone C (2011), Inclusive Education and Child-Friendly Schools, Retrieved November 17, 2014, from http://www.miskewitt.com/assets/8.-inclusive-education_final_9.14.11.pdf
Marmot M et al. Health inequalities among British civil servants: The Whitehall II study. Lancet, 1991.
Meresman S, (2006), *Health and Education in the labyrinth: Evidence of collaborative good practices in Latin America, technical paper prepared for the Pan American Health Organization and the Education Development Centre,* 2007.
Mutepfa, M. M., Mpofu, E., & Chataika, T. (2007). Inclusive education in Zimbabwe. *Childhood Education, 83*(6).
Portes A, (2000) The Two Meanings of Social Capital, Sociological Forum, Vol. 15, No. 1.
Rieser, R. (2008). *Implementing inclusive education: Commonwealth guide to implementing Article 24 of the UN Convention on the Rights of People with Disabilities*. London: Commonwealth Secretariat, Charlesworth Group.
Sen, Amartya (1999). *Commodities and Capabilities* (2nd ed.). Delhi New York: Oxford University Press.
UNESCO Open File on Inclusive Education, 2001.
V. Muñoz, 'The right to education of persons with disabilities', 2007. Implementation of the General Assembly Resolution 60/251 Entitled Human Rights Council.
United Nations Children's Fund, 'Progress for Children: Achieving the MDGs with equity', UNICEF, New York, 2010.
Villa, R., & Thousand, J. (2003, October). Educational Leadership: Teaching All Students: Making Inclusive Education Work. Retrieved November 13, 2014, retrieved from http://www.ascd.org/publications/educational-leadership/oct03/vol61/num02/Making-Inclusive-Education-Work.aspx
The World Bank (2001), Understanding and measuring social capital: a synthesis of findings and recommendations from the social capital initiative, Working Paper No. 24 by C. Grootaert and T. van Bastelaer.

Notes de fin

1. Livret 1 : Conceptualiser l'éducation inclusive et la contextualiser au sein de la mission de l'UNICEF
2. Meresman S, (2006), *Health and Education in the labyrinth: Evidence of collaborative good practices in Latin America, Pan American Health Organization and the Education Development Centre*, 2007.
3. Whitman, Cheryl Vince, and Carmen Aldinger. *Case Studies in Global School Health Promotion*. Springer New York, 2009.
4. Ackerman M, personal communication (2014).
5. http://www.sightsavers.net/our_work/around_the_world/asia/bangladesh/9808.html
6. Hart, R. Children's Participation: From tokenism to citizenship (1992).
7. Epstein, J. (1997). School, family, and community partnerships: Your handbook for action (1st ed.). Thousand Oaks, Ca.: Corwin Press.R.
8. UNESCO Open File on Inclusive Education, 2001.
9. Calabrese Barton, Drake, Perez, St. Louis, & George, 2004.
10. Marmot M et al. Health inequalities among British civil servants: The Whitehall II study. Lancet, 1991.
11. Sen, Amartya (1999). *Commodities and Capabilities* (2nd ed.). Delhi New York: Oxford University Press.
12. The World Bank (2001) Understanding and measuring social capital: a synthesis of findings and recommendations from the social capital initiative, Working Paper No. 24 by C. Grootaert and T. van Bastelaer.
13. The Right of Children with Disabilities to Education: A Rights-Based Approach to Inclusive Education in the CEECIS Region, UNICEF 2011.
14. Portes A, (2000)The Two Meanings of Social Capital, Sociological Forum, Vol. 15, No. 1
15. For more information see the website of the National Federation of Deaf People of Uruguay (FENASUR): http://www.sordos.org.uy/
16. Meresman S, (2006), *Health and Education in the labyrinth: Evidence of collaborative good practices in Latin America, prepared for the Pan American Health Organization and the Education Development Centre*, 2007.
17. Rieser, R. (2008). *Implementing inclusive education: Commonwealth guide to implementing Article 24 of the UN Convention on the Rights of People with Disabilities*. London: Commonwealth Secretariat, Charles worth Group.
18. UNESCO Open File on Inclusive Education, 2001.
19. UNESCO Open File on Inclusive Education, 2001.
20. The Right of Children with Disabilities to Education: A Rights-Based Approach to Inclusive Education in the CEECIS Region, UNICEF 2011.
21. Rieser, R. (2008). *Implementing inclusive education: Commonwealth guide to implementing Article 24 of the UN Convention on the Rights of People with Disabilities*. London: Commonwealth Secretariat, Charlesworth Group.
22. UNESCO Open File on Inclusive Education, 2001.
23. www.inclusion-international.org
24. Rieser, R. (2008). *Implementing inclusive education: Commonwealth guide to implementing Article 24 of the UN Convention on the Rights of People with Disabilities*. London: Commonwealth Secretariat, Charlesworth Group.
25. WHO, http://www.who.int/disabilities/cbr/en/ (accessed on 3 August 2014).
26. Stubbs, S (2008) *Inclusive Education: Where there are few resources*, Oslo: The Atlas Alliance, p.27.
27. United Nations, http://www.un.org/disabilities/default.asp?navid=15&pid=150 (consulté le 3 août 2014).
28. UNESCO (2005) Guidelines for Inclusion: ensuring access to education for all, Paris.

Notes